

Procès verbal des délibérations

Séance du 3 Février 2017

L' an 2017 et le 3 Février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de M. NOVELLI Hervé, Maire.

Présents : M. NOVELLI Hervé, Maire, Mmes : BACLE Véronique, BRABAN Françoise, CASTERMAN Peggy, DE BECDELIEVRE Charlotte, DE CROUTTE Marie-Ange, FASILLEAU Edwige, JARDIN Frédérique, LECLERC Lydia, MM : AUBERT Michel, DELANNOY Alcyme, DROUCHAUX Jacques, GARNIER Jean-Claude, GROLLAUD Alain, MALECOT Jean-François, MARTEGOUTTE Etienne

Excusés : M. BOUE Bruno a donné procuration à M. AUBERT Michel.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 17
- Présents : 16

Date de la convocation : 27/01/2017

Date d'affichage : 27/01/2017

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture de Chinon
le : 10/02/2017

et publication ou notification
du : 10/02/2017

A été nommé (e) secrétaire : M. DELANNOY Alcyme

Objet des délibérations

SOMMAIRE

- 2017-01-01 - Approbation du procès-verbal de la séance du 02/12/2016
- 2017-01-02 - Décisions prises par délégation
- 2017-01-03 - Subvention DETR 2017
- 2017-01-04 - Fond Départemental de Solidarité Rurale 2017
- 2017-01-05 - Subvention au titre des amendes de police 2017
- 2017-01-06 - Choix des compagnies d'assurances dans le cadre de la renégociation des contrats d'assurances
- 2017-01-07 - Adhésion au syndicat mixte Loir-et-Cher Numérique
- 2017-01-08 - Adhésion au groupement de commandes initié par les syndicats d'énergies d'Eure-et-Loir, de l'Indre et de l'Indre-et-Loire pour l'achat d'électricité et de services en matière d'efficacité énergétique
- 2017-01-09 - Demande de subvention pour un court séjour d'élèves de l'école du socle
- 2017-01-10 - Nomination de 2 présidents suppléants pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD

Avant de débiter la séance du conseil municipal, M. TARDITS, architecte à Tours, présente un projet qui pourrait voir le jour dans le parc du Château : une structure métallique du château du Cardinal à l'emplacement même de la roseraie, le but étant de faire revivre le Château à travers la végétation, tel un mirage...Des jeux de lumière, des toiles pour envelopper la structure permettraient d'offrir diverses ambiances en fonction des temporalités : ambiance intérieure pour créer des espaces d'expositions et d'activités diverses ; ambiance extérieure pour un spectacle en son et lumière...

réf : 2017-01-01

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017-01-02

- DIA 2016/0021 : un bâtiment et un terrain cadastrés A 308, A 554 et A 567 d'une superficie totale de 2867 m², situés 25 rue du Moulin à Vent
- DIA 2016/0022 : un bâtiment et un terrain cadastrés B 314 d'une superficie totale de 745 m², situés 16 rue du Moulin à Vent
- DIA 2017/0001 : un bâtiment et un terrain cadastrés C 420 et C 421 d'une superficie totale de 40 m², situés 14 rue des Ecluses

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017-01-03

Monsieur le Maire présente le projet de réhabilitation de la salle polyvalente dont le montant des travaux s'élèverait à 372 000 € TTC environ.

Pour l'année 2017, il est proposé de déposer un dossier DETR pour des travaux de réhabilitation de la salle polyvalente en lien avec l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Le dossier doit être déposé avant le 20 février.

Les travaux pourraient être réalisés en plusieurs tranches, de la façon suivante :

La 1ère tranche de travaux pourrait être réalisée sur l'exercice 2017 et le montage financier de ces travaux se présenterait de la façon suivante :

Travaux prévisionnels (détail joint)	95 000 € HT
Honoraires (15%)	14 250 € HT
total dépenses HT	109 250 € HT
Subvention DETR prévisionnelle 30 %	32 775 € HT
Autofinancement	76 475 € HT
total recettes HT	109 250 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Adopte le projet de réhabilitation de la salle polyvalente en 3 tranches de travaux
- Autorise M. le Maire à déposer un dossier de DETR concernant la réhabilitation de la salle polyvalente, d'inscrire les crédits au budget pour la 1ère tranche de travaux
- Arrête le plan de financement prévisionnel
- Autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les documents se référant à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017-01-04

Les demandes de subvention déposées dans le cadre du FDSR (Fond Départemental de Solidarité Rurale) comportent une enveloppe socle et une enveloppe projet, cumulables sur un même projet ou sur plusieurs projets. Les opérations doivent être réalisées dans l'année. Pour 2017, les projets validés lors du conseil municipal du 2 décembre dernier sont :

- enveloppe socle du FDSR 2017 : la démolition du préfabriqué et la réhabilitation de l'école maternelle
- enveloppe projet : subvention complémentaire de 50 000 € pour les travaux de restauration de la façade Est de l'église Notre-Dame

Reste à délibérer sur les plans de financement à adresser au conseil départemental avant le 1^{er} mars.

Projet de démolition du préfabriqué et aménagement de la cour de l'école maternelle :

Etudes	960.00 € HT
Démolition du préfabriqué amianté	16 000.00 € HT
Remplacement des jeux	8 214.48 € HT
Terrassement de la cour	19 740.00 € HT
Installation d'un préau	2 848.60 € HT
total dépenses	47 763.08 € HT

FDSR "socle"	21 407.00 €
autofinancement	26 356.08 € HT
total recettes	47 763.08 € HT

Projet de restauration de la façade Est de l'Eglise Notre Dame :

Travaux (marchés)	494 064.86 € HT
Honoraires	65 367.99 € HT
total dépenses	559 432.85 € HT

Participation de l'Etat (DRAC 50%)	279 716.42 €
FDSR "projet" 2016	50 000.00 €
FDSR "projet" 2017 (enveloppe complémentaire)	50 000.00 €
emprunts	179 716.43 €
total recettes	559 432.85 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le plan de financement du projet de démolition du préfabriqué et d'aménagement de la cour de l'école, dans le cadre de l'enveloppe socle du FDSR,
- approuve le plan de financement du projet de restauration de la façade Est de l'Eglise Notre Dame, dans le cadre de l'enveloppe projet du FDSR,
- Autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les documents s'y référant.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017-01-05

Les habitants se plaignent de la vitesse excessive route de Loudun et à l'entrée nord de la ville. La Ville de Richelieu pourrait réaliser des travaux de sécurité routière en aménageant la voirie telle que proposé par le STA de L'Ile Bouchard, et pourrait déposer un dossier de subvention au titre des amendes de police pour l'aménagement de la route de Loudun (RD 58) et de l'entrée nord de Richelieu (RD 749) comme suit :

Dépenses	montant HT	Recettes	montant HT
aménagement route de Loudun RD 58	10 000.00	subvention 20%	2 300.30
aménagement entrée Nord RD 749	1 501.50	autofinancement	9 201.20
Total	11 501.50	Total	11 501.50

La commission travaux de la commune s'est réuni plusieurs fois et s'est rendue sur place afin de constater les problèmes engendrés par les habitants du secteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention au titre des amendes de police comme indiqué dans le corps de la délibération
- D'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches s'y référant et à signer les documents nécessaires

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017-01-06

Dans le cadre de la renégociation des contrats d'assurances, le cabinet Protectas, missionné pour l'étude, a rendu son rapport et propose les choix suivants :

- lot 1 : assurance dommages aux biens et risques annexes : cabinet BRETEUIL/VHV pour une prime annuelle de 7 453.42 € TTC (note 97.11/100)
- lot 2 : assurance responsabilité et risques annexes : compagnie SMACL pour une prime annuelle forfaitaire de 3 203.21 € TTC variante comprise (note 87/100)
- lot 3 : assurance flotte automobile et risques annexes : compagnie SMACL pour une prime annuelle de 6 758.22 € TTC (note 91/100)
- lot 4 : assurance protection juridique des agents et des élus : compagnie SMACL pour une prime annuelle de 135.16 € TTC (note 83/100)
- lot 5 : assurance tous risques expositions : cabinet ACL COURTAGE/HELVETIA pour une prime annuelle de 1 622.35 € TTC (note 96/100)

N'ayant pu tenir un conseil avant le 31 décembre minuit, date de fin des contrats d'assurances dans le cadre du marché précédent, Monsieur le Maire a attesté suivre les préconisations du rapport d'analyse établi par le cabinet d'études Protectas, ce qui a permis de recevoir des notes de couverture et ainsi couvrir les éventuels risques depuis le 1er janvier 2017 minuit.

Les contrats d'assurances seront conclus pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021 23h59.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de retenir les offres proposées par le cabinet d'études protectas et nommées par lot ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y référant
- Autorise Monsieur le Maire à inscrire les sommes nécessaires au budget

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017-0107

Monsieur le Maire explique que l'adhésion au syndicat Loir et Cher Numérique permettrait de couvrir l'ensemble du richelais ou presque en fibre optique à l'horizon 2022 pour 4 millions d'euros environ.

L'aménagement numérique pour l'accès au Très Haut Débit est aujourd'hui une priorité vitale pour l'avenir de nos territoires. C'est un axe majeur de toute stratégie d'aménagement et de développement économique.

Les attentes de nos concitoyens et de nos entreprises concernant l'aménagement numérique sont extrêmement fortes et s'amplifieraient de manière considérable si rien ne venait à être fait ou si le temps de mise en place s'avérait être trop long.

C'est pourquoi le département, accompagné des Communautés de communes, a souhaité, vu l'importance de ce dossier, qu'une inflexion majeure puisse être prise engageant ainsi la Touraine sur la voie de la réussite pour les années à venir.

La nouvelle stratégie d'aménagement numérique issue du scénario adopté par le Comité syndical Touraine Cher Numérique (TCN) du 22 juin 2016 permet au Département et aux EPCI d'Indre-et-Loire

de s'associer au syndicat mixte ouvert Loir-et-Cher Numérique (SMO 41), pour mener à bien une procédure de délégation de service public à dominante concessive.

Cette nouvelle voie présente trois intérêts majeurs, à l'origine du changement d'orientation :

- un déploiement amplifié et optimisé de la fibre optique grâce à la participation financière à l'investissement du délégataire ;
- une phase de déploiement plus courte, en phase avec les attentes des territoires, grâce aux capacités de déploiement du délégataire ;
- une meilleure prise en considération de la ruralité.

Cette nouvelle stratégie se traduit par l'élaboration d'une version quatre du schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique, qui sera prochainement approuvée par le comité syndical du SMO Touraine Cher Numérique (SMO TCN), dont la partie propre à notre Communauté a été approuvée par le Conseil communautaire.

Cette stratégie permet à toutes les communes de l'Indre-et-loire de bénéficier d'une couverture optimale en fibre optique dans des délais raisonnables.

Ce travail se concrétisera dans un premier temps via une délégation de compétence (selon l'article L1425-1 du CGCT) du syndicat mixte ouvert Touraine Cher Numérique vers le SMO 41 avec l'objectif d'une simplification de la gouvernance au premier semestre 2017 afin de constituer un syndicat mixte 37/41 où les Communautés de communes, compétentes, auront toute leur place.

Pour se faire, notre Communauté de communes devra quitter le syndicat mixte ouvert Touraine Cher Numérique et adhérer au futur syndicat mixte ouvert 37/41.

Pour mener à bien cette procédure de retrait et d'adhésion, il convient que notre Communauté soit autorisée par ses communes membres à se retirer du SMO TCH et à adhérer au futur SMO 37/41 par simple délibération sans que nous soyons dans l'obligation à nouveau de délibérer ; le tout pour que le calendrier initial soit respecté et que le contrat de délégation de service public puisse être signé en décembre 2017 par le nouveau syndicat mixte.

Je vous propose donc :

- d'autoriser le Conseil de la Communauté de communes à se retirer du syndicat mixte ouvert Touraine Cher Numérique et à adhérer au syndicat mixte ouvert Loir-et-Cher Numérique sur simple délibération, comme le permet l'article L5214-27 du code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Conseil de la Communauté de communes à se retirer du syndicat mixte ouvert Touraine Cher Numérique et à adhérer au syndicat mixte ouvert Loir-et-Cher Numérique sur simple délibération, comme le permet l'article L5214-27 du code général des collectivités territoriales.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017-01-08

Le conseil municipal,

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le code des marchés publics,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'acte constitutif joint en annexe,

Considérant que la commune de Richelieu a des besoins en matière de :

- fourniture et acheminement d'électricité, et de services associés en matière d'efficacité énergétique,

Considérant que les syndicats d'énergie d'Eure-et-Loir (SDE 28), de l'Indre (SDEI) et d'Indre-et-Loire (SIEIL), tous les membres de l'entente "Pôles Energie Centre", ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-loire est le coordonnateur,

Considérant que le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire), le SDE 28 (Syndicat Départemental d'Énergies d'Eure-et-Loir) et le SDEI (Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs départements respectifs,

Considérant que la commune de Richelieu, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Etant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de monsieur le Maire, le conseil municipal :

- Décide de l'adhésion de la commune de Richelieu au groupement de commandes précité pour :
 - fourniture et acheminement d'électricité, et de services associés en matière d'efficacité énergétique,
- Approuve l'acte constitutif du groupement de commandes joint en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de l'acte constitutif par Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,
- Prend acte que le syndicat d'énergie de son département demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Richelieu, et ce sans distinction de procédures,
- Autorise Monsieur le Maire à valider la liste des sites de consommation engagés pour les marchés ultérieurs passés dans le cadre du groupement,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- Habilité le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Richelieu.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2017-01-09

Mesdames Adeline TERRIEN et Julie CANTALOUBE, respectivement enseignantes des classes de ULIS et de CE2, souhaitent pouvoir concrétiser un projet éducatif à la fois transversal et innovant, visant un double objectif :

- sensibiliser les élèves à la préservation de leur environnement
- favoriser l'insertion scolaire d'élèves en situation de handicap

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre reçue par les enseignantes.

Monsieur le Maire a rencontré ces deux enseignantes qui ont pu exposer leur projet et demander une participation de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- accorde une subvention exceptionnelle de 300 € à l'école du socle dans le cadre du projet exposé.
- autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à inscrire les crédits

nécessaires au budget.

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur le Maire ajoute que beaucoup de projets sont actuellement financés par la commune tel que le voyage en Chine des collégiens. La participation de la commune pour le projet des classes ULIS et CE2 est très exceptionnelle et plafonnée.

réf : 2017-01-10

Pour permettre au conseil d'administration de l'EHPAD de se réunir, même en cas d'absence imprévue du Président du conseil d'administration, et ainsi obtenir le quorum aux réunions, il est souhaitable que celui-ci désigne 2 suppléants pour siéger à sa place.

La suppléance est proposée à Michel AUBERT, 1er adjoint et à Françoise BRABAN, 2ème adjointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte

- de désigner 2 suppléants pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD en cas d'absence du Président qu'est Monsieur le Maire
- de nommer Michel AUBERT et Françoise BRABAN, suppléants

A l'unanimité (pour : 17 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Déviation

Le dossier de la déviation est en cours d'instruction. Les diverses études menées ont été transmises au préfet pour validation. La déclaration d'utilité publique sera déposée fin du 1er semestre 2017. Les premiers travaux de fouilles débuteront en été 2017 et les acquisitions foncières en fin d'année 2017. Des études complémentaires seront menées en 2018 et les travaux de la déviation commenceront en 2019.

Schaafheim

M. Etienne MARTEGOUTTE s'est rendu à Schaafheim, dans le cadre des 1200 ans de la ville. Il a été très bien accueilli. Deux manifestations auront lieu en mai et en août puis le marché de Noël. La commune de Richelieu accueillera les allemands les 17 et 18 septembre prochain dont une délégation arrivera en vélo. La borne de Schaafheim pourrait être installée à la gare pour leur venue.

Cape et Epée

Monsieur Michel AUBERT demande qu'une réunion soit programmée avec l'association pour préparer le budget du prochain festival "Cape et Epée", édition 2018. Dans un second temps, une réunion pourrait être organisée avec les services de la communauté de communes et du département pour les financements.

Camping

Monsieur le Maire a rencontré M. et madame DAVID, délégué du camping municipal, pour faire le bilan touristique et financier de la 1ère saison. Celle-ci a été une bonne surprise tant pour les délégués que pour la commune, avec un excédent brut d'exploitation avoisinant 0 alors que la commune était déficitaire de -13 000 €. L'installation de coco-sweets dans le camping a permis d'accueillir une autre gamme de touristes. Pour 2017, M. et Mme souhaitent en installer 4 autres.

Commissions intercommunales

Monsieur le Maire propose aux conseillers qui le souhaitent d'intégrer des commissions intercommunales.

Commission enfance-jeunesse : Françoise BRABAN (conseillère communautaire) et Lydia LECLERC (conseillère municipale)

Commission environnement-eau-assainissement : Michel AUBERT (conseiller communautaire)

Commission tourisme : Françoise BRABAN, Charlotte de BECDELIEVRE (conseillère municipale) et Etienne MARTEGOUTTE (conseiller municipal)

Commission culture : Frédérique JARDIN (conseillère communautaire) et Peggy CASTERMAN (conseillère municipale)

Commission aménagement de l'espace : Etienne MARTEGOUTTE
Commission sports-associations : Michel AUBERT et Alain GROLLAUD (conseiller municipal)
Commission services au public : Françoise BRABAN et Véronique BACLE (conseillère municipale)

Les délégués SMICTOM n'ont pas changé : Alcyme DELANNOY, titulaire et Françoise BRABAN, suppléante.

Marché aux truffes

Monsieur le Maire remercie les agents municipaux d'avoir laver les vitres des Halles pour l'occasion ainsi que pour toute la préparation du marché.

Fleurissement

Mme Françoise BRABAN indique au conseil qu'une réunion a eu lieu avec le Fonds de dotation pour un projet commun de fleurissement, végétal et/ou minéral, du rond-point de la RD 749, face à la ZI.

Eglise

Les élus demandent aux conducteurs de respecter la priorité à droite ainsi que la limitation de vitesse autour de la place du marché, notamment au niveau de l'Eglise.

Le problème de concentration de pigeons sur le toit de l'église demeure. Des solutions doivent être envisagées rapidement.

Finances

M. le Maire félicite l'adjoint en charge des finances ainsi que l'agent en charge de ce service pour la tenue de l'exercice 2016, très difficile du fait de la baisse des dotations, mais qui génère tout de même une capacité d'autofinancement positive. La commune a reçu les félicitations du trésorier payeur qui précise que les efforts doivent être poursuivis sur l'exercice 2017.

Le recrutement en interne du secrétaire général a permis de générer des économies.

Fin de séance : 20h30

En mairie, le 09/02/2017
Le Maire


Hervé NOVELLI

